

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2011

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse (Adjoints)
BELOTTI Michel – LE PENVEN Françoise - GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth

Mme PIZOT Katya donne pouvoir à M. PIZOT Roger
M. ROUANET Christian donne pouvoir à M. RENUCCI Thierry
Mme CHARRASSE Véronique donne pouvoir à Mme LE PENVEN
M. BUCHAUT Romain donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

Absent excusé : BENLAKHLEF Omar

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1- Demande de location d'une partie de parcelle de terrain du lot 105 située ZAC Castellet formulée par la Société ETDE pour chantier R.T.E.

Après avoir pris connaissance des documents, et de la demande de location de terrain formulée par ETDE dans le cadre des travaux RTE sur la ligne 2 x 400 kV Boutre – Prionnet et Prionnet Tavel Z Tore Supra, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés,

- **ACCEPTTE** de louer à la Société ETDE pour une durée de 12 mois (Août 2011 à Juillet 2012) une partie du terrain du lot 105 situé à la ZAC du Castellet d'une superficie de 2 500 m² afin d'y établir des installations provisoires de chantier (stockage et base de vie).
- **FIXE** le prix de location du terrain de 500.00 € par mois.
- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation à titre précaire et révocable à passer entre la Commune et ETDE.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention et toutes pièces financières y relatives.

2- Création d'une Régie de Recettes pour encaissement de droits de place forains sur le domaine public et fixation des tarifs.

Après avoir entendu les motifs qui rendent souhaitable la création d'une Régie de Recettes pour l'encaissement des droits de place pour les forains sur le Domaine Public Communal.

Vu l'avis conforme du Comptable assignataire en date du 22/06/2011, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'instituer une Régie de Recettes : Droits de Place sur le domaine Public pour encaisser les produits de la Fête Votive.
- **FIXE** le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 500.00 €.
- **FIXE** les tarifs suivants pour les droits de place :
 - 65.00 € pour les manèges et grands stands
 - 30.00 pour les petits stands

3- Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Après avoir pris connaissance du rapport, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **PREND ACTE** du rapport annuel du Maire de l'exercice 2010 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

4- Avenant n°1 au Contrat de Maîtrise d'œuvre pour les travaux « Construction des Bâtiments des Services Techniques ».

Après avoir pris connaissance des termes de l'avenant n°1 proposé au contrat de maîtrise d'œuvre signé le 06/05/2010 avec M. PERASSO Architecte pour la « Construction du Bâtiment des Services Techniques », concernant le réajustement des honoraires (initialement établis sur le montant des travaux estimés à 480 000.00 €) sur le nouveau montant du marché 666 785.07 €, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 au Contrat de Maîtrise d'œuvre du 06/05/2010 et le réajustement des honoraires en fonction des travaux estimés à ce jour à 666 785.07 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces financières y relatives.

5- Transports Scolaires 2011/2012 :

- **Participation CCAS**
- **Convention entre CPA / Commune et Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) relative aux relations financières.**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de prendre en charge une partie du coût du transport égale à 50% pour les cartes à 50 € et 100 € (annuel) pour Primaire, Collège, Lycées, CFA.
- **DIT Que** le montant de la participation Communale trimestrielle sera pris en charge sur le Budget CCAS – art 6248 « Frais de Transports divers ».
- **AUTORISE** M. le Maire, Président CCAS, à signer la convention relative aux relations financières à intervenir entre la CPA, la Commune, le CCAS, concernant la participation des autorités organisatrices du second rang du coût du transport scolaire.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.